



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170524-2017DEL42-DE

Date de la convocation
18.05.2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI

N° 17/42

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SOULA procuration à Mr MARTY
Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD
Mme GARCIA procuration à Mme BALOUP
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mme VILLENEUVE
Mmes ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL
Mrs LEFERT, BARDY.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

RENOUVELLEMENT
CONVENTION F.O.L.

Rapporteur : Madame Villeneuve

La convention qui lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques arrive à son terme en juin 2017. Cette convention est l'outil permettant la rencontre des enfants avec le spectacle vivant. La F.O.L. 81 s'engage à organiser des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux et chorégraphiques... pour les écoles de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à verser à la F.O.L. une participation annuelle calculée au prorata du nombre d'élèves présents aux représentations, multipliée par un tarif qui sera au maximum de 4,90 €/enfant pour l'année scolaire 2017/2018, 4,95 € pour l'année scolaire 2018/2019 et 5 € pour l'année scolaire 2019/2020 (tarif de base avec prise en charge de transport par la F.O.L.).

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention triennale 2018/2020 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mai 2017
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

